

VOTRE PORTE D'ENTRÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Modification au Code de la sécurité routière : Un pas de plus pour le développement de véhicules respectueux de l'environnement

QUÉBEC, le 16 nov. /CNW Telbec/ - La ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Mme Julie Boulet, et la ministre de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs, Mme Line Beauchamp, ont annoncé aujourd'hui qu'une disposition du projet de loi no 55, déposé hier à l'Assemblée nationale, propose de modifier le Code de la sécurité routière de façon à permettre l'accès au réseau routier, dans le contexte de projets pilotes, à de nouveaux véhicules ou équipements.

La ministre des Transports a invité les entreprises de technologie dont les réalisations s'appliquent aux transports ainsi que le secteur manufacturier à prendre note de l'ouverture qui est maintenant envisagée. «Il faut y voir un signal clair comme quoi le Québec est ouvert à l'innovation technologique dans une perspective de développement durable dans le secteur des transports. A plus long terme, quand de nouveaux véhicules auront été créés pour apporter une solution efficace à l'émission de gaz à effet de serre et qu'ils auront aussi fait leur preuve en matière de sécurité, cette disposition pourrait permettre d'envisager leur circulation sur le réseau routier», a mentionné Mme Boulet.

Quant à la ministre de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs, Line Beauchamp, elle a ajouté : «Je ne peux donc que me réjouir du projet que nous annonçons aujourd'hui, qui nous permettra d'aller encore plus loin dans notre lutte contre les changements climatiques. Le projet permettra si adopté, une plus grande ouverture pour l'utilisation sur nos routes de véhicules plus respectueux de l'environnement, dont les véhicules électriques. La généralisation de ce type de déplacement améliorerait grandement la qualité de l'air dans les villes.»

Ces nouvelles possibilités pourraient aussi signifier la création d'emplois dans certains secteurs. Déjà la région des Laurentides démontre une solide expertise dans la recherche de tels types de véhicules. Elle compte en effet sur la présence d'entreprises d'assemblage de véhicules, ainsi que de plusieurs centres d'expertise liés au développement du transport terrestre avancé. De plus, le 5 juillet dernier, le gouvernement du Québec et le Comité régional ACCORD ont signé une entente de mise en oeuvre de la Stratégie et du Plan d'action du créneau d'excellence «transport terrestre avancé» dans cette région.

La ministre des Transports a dit souhaiter que le secteur privé tire profit de cette ouverture proposée dans le Code de la sécurité routière. «Nous devons mettre à profit le génie québécois et notre savoir-faire pour développer des véhicules respectueux de notre environnement. Nous sommes sur la bonne voie et je suis convaincue que les changements législatifs que nous proposons, permettront à des entreprises de chez-nous de demeurer des chefs de file dans le développement de nouvelles technologies durables», a conclu Mme Boulet.



Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2007](#)